AR PREFECTURE

016-211602362-201**FXTRAIT2DH REGIST**RE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Regu 1e 22/11/2017 DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

8, place du champ de foire 16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME tél: 05.45.67.92.20 fax: 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération : D_2017_11_3

L'an deux mille dix sept , le vendredi 10 novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en

exercice: 23

Date de convocation du : 06 Novembre 2017

Présents: 18

Votants: 20

<u>Présents</u>: Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur FOUCHÉ Joël, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Objet : Régie de transport scolaire - Indemnités régisseur

Pouvoirs:

Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Monsieur NEBOUT Joël Madame BERTIN Nathalie a donné pouvoir à Monsieur TROUSSICOT Franck

Absent(s):

<u>Excusé(s)</u>: Monsieur BERCHENY Dorian, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, lors de la création de la régie de transport en 2004, des régisseurs ont été nommés pour la vente des cartes de ramassage scolaire des écoles de la commune. Les indemnités de régisseur ont été prévues au sein de cette régie mais n'ont jamais été perçues par les régisseurs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** de verser l'indemnité au régisseur, après avis du trésorier principal, selon la réglementation et le tarif en vigueur ;
- DIT que l'indemnité sera versée sur le budget annexe Transport au compte 622 ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour: 20 Contre: 0 Abstention: 0

Emis le 10/11/2017, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 2 2 NOV. 2017

Le Maire,

Michel CARTERET.